



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



## CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

**JEUDI 4 JUN 2020 à 19h00**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE**

Fait en Mairie,  
Le 29 mai 2020



Le Maire,

Sylvain BERRIOS

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2020
3. Communication générale sur la gestion de la crise sanitaire à Saint-Maur (mars-juin 2020)
4. Communication relative aux conséquences budgétaire et financière de la crise de la Covid19
5. Délégations accordées au Maire dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire
6. Versement d'une prime exceptionnelle au personnel de la ville soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

### FINANCES COMMUNALES

7. Compte de gestion du Trésorier principal municipal pour l'exercice 2019
8. Compte administratif de l'exercice 2019 Budget principal

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

9. Bilan 2019 de la Formation des élus
10. Mise en place du Régime Indemnitare pour les agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

### DOMAINES

11. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2019

### FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

12. Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles
13. Attribution de subventions au titre des Contrats de performance sur la saison 2019-2020

### FINANCES COMMUNALES

14. Attribution de subvention à l'association APPROCHE sur le budget de la ville (exercice 2020)

### MARCHES PUBLICS

15. Acte modificatif n°4 pour la prolongation du Contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville et la perception des droits de place

### COMMUNICATIONS

16. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
17. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)